

LE QUOTIDIEN

VOL. VII

MERCIER & Cie, EDITEURS-PROPRIETAIRES

JEUDI 3 DECEMBRE 1885

12, 14, 16 et 18, COTE DU PASSAGE, LEVIS

No 125

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
3 décembre 1885

MARTYRE !

PROLOGUE

Il y avait une volonté énergique dans ce corps trop maigre, une volonté qui pénétrait sa source dans la conscience du devoir à accomplir.

— Eh bien ? demanda-t-elle aussitôt, l'embarquement s'est bien passé ?

— Très bien.

— Et mon frère ?

— Est installé dans les meilleures conditions possibles. Prenez donc confiance. Mais ici qu'il de nouveau ?

— Rien encore. J'ai préféré attendre que vous fussiez revenu pour parler. Si prudemment que je le fasse, un accident peut se produire.

— Mlle de Paulette est réveillée ?

— Depuis une heure déjà. Elle s'est étonnée de ne pas voir sa mère auprès d'elle comme toujours. Je lui ai répondu des choses vagues.

— Menez-moi près d'elle. Je vais commencer à la préparer. Ah ! dites-moi, est-ce qu'elle est levée ?

— Elle s'est étendue sur sa chaise longue.

— Alors, M. de Vallière peut entrer avec nous. Permettez-moi que je le fasse venir.

— Pourquoi ?

— Dans les occasions difficiles, on est plus fort à plusieurs, répondit-il évasivement.

Quelques instants après tant Basilique, le sous-gouverneur et le médecin entraient ensemble dans la vaste pièce où on avait installé Paulette pour qu'elle y eût plus d'air.

La jeune fille fut surprise de voir M. de Vallière de si bonne heure. Elle l'avait reçu, presque dans une intimité de parents, pendant le cours de sa maladie. Mais cela avait toujours été à l'heure habituelle des visites et en présence de son père et de sa mère.

Malgré le plaisir qu'elle éprouvait à se trouver auprès de lui, elle ressentit au premier mouvement d'inquiétude.

— Monsieur Gaston ! fit-elle en se soulevant un peu. Par quel hasard ?

— Ce n'est pas M. Gaston qui vient vous présenter ses respects, répondit le jeune homme en s'efforçant de sourire. C'est le gouverneur général par intérim, qui vous donne l'étréne de son entrée en fonction.

— Le gouverneur général par intérim ? Où est donc mon père ? Où est ma mère aussi ? reprit-elle, avec un redoublement d'inquiétude en s'adressant à tante Basilique.

— Oh ! ta mère ! fit-elle, il faut que tu t'en passes aujourd'hui.

— Aujourd'hui ?

— Et demain peut-être.

— Où est elle ? Où sont-ils tous les deux ?

Le docteur intervint à son tour.

— Mademoiselle Paulette dit-il, c'est moi qui suis le coupable et c'est à moi qu'il faut vous en prendre. Voyez-vous votre cher père à très négligé son service pendant que vous étiez malade. Il y avait beaucoup de chose en retard, par exemple, vous vous rappelez, n'est-ce pas, l'excursion projetée dans le district de Bahour ?

— Oui, il me semble. Eh bien ?

— Eh bien, l'excursion avait été remise à cause de vous. De grands intérêts s'en trouvaient compromis. Alors, comme vous voilà près d'aux trois quarts guérie, j'ai donné le signal du départ. Le gouverneur général s'est mis en route ce matin.

— Sans m'avoir dit adieu ! Oh !

— C'était justement pour éviter l'attendrissement des adieux que je me suis mis en travers de la porte quand il voulait venir vous embrasser ce matin, avec la comtesse.

— Ma mère ? Est-ce que ma mère est partie aussi ?

— Sans doute. Je viens de vous le dire.

Le brave docteur ne l'avait pas dit, il le savait bien. Mais on s'y prend comme on peut, quand on a une mauvaise nouvelle à donner.

La jeune fille était assez bien portante maintenant, on peut le dire avec regret, pour avoir retrouvé toute sa lucidité d'esprit.

Elle comprit qu'on ne lui disait que la vérité.

— Nayre, dit-elle brusquement.

Une des deux indiennes qui remuaient machinalement l'éventail au plafond, accroupies sur leurs talons, se leva et s'approcha.

— Maitresse ? demanda cette enfant.

— Nayre, reprit Paulette en se levant pour parler avec calme ? Sais-tu où est ma mère ? Le docteur n'avait pas songé à faire la léçon à cette petite indienne qui était la servante préférée de Mlle de Moray.

— Mme comtesse partie, répondit la jeune fille, sans comprendre les signes qu'on lui faisait pour qu'elle se tût. Partie pour France, avec monsieur le gouverneur général.

— Partis ! Partis ! Partis ! Partis ! Partis ! s'écria Paulette en se dressant brusquement du divan où elle était couchée. Ce n'est pas possible, ça.

— On voulait la faire assister. Elle repoussa les amis qui l'entouraient.

— Non, dit-elle laissez-moi. Je veux voir !

La chambre de Mme de Moray appartenait à celle de sa fille, Paulette y avait la seule, empêchant qu'on la soutint, se soutenant aux meubles.

Je veux voir, répétait-elle. Je veux voir.

Elle ouvrit la porte de cette chambre. Le vide lui fut une confirmation de la terrible nouvelle qu'elle venait d'apprendre.

— Ah ! s'écria-t-elle, avec un cri déchirant. Partis ! Ils sont vraiment partis ! Ils m'ont abandonnée.

Les forces lui manquèrent. Elle faillit tomber. Tante Basilique voulut la soutenir. Le docteur l'écarta et ce fut M. de Vallière qui ramena la pauvre créature dans ses bras sur le divan.

— Maintenant, dit le brave docteur il faut tout dévoiler à cette chère enfant, et c'est M. de Vallière qui va se charger de ce soin. Il trouvera, j'en suis certain, des accents plus persuasifs et plus consolants que les nôtres.

Pendant ce temps le jaquetot qui portait M. et Mme de Moray filait à toute vapeur vers la France.

Vers la France également se dirigeaient partant de Naples, Peppo et la Gorgone et de la rencontre de ces quatre personnages devaient naître bientôt les malheurs, toutes les souffrances de la pauvre Martyre, dont nous allons conter la douloureuse histoire.

FIN DU PROLOGUE

PREMIERE PARTIE

Nous avons promis à nos lecteurs de les amener à Paris. Tenons notre promesse.

Dans le siècle d'égalité où nous vivons, il est bien rare que des personnalités s'élèvent assez haut et assez droit, au milieu de la foule, pour réunir autour d'elles toutes les admirations et pour imposer silence à toutes les jalousies.

Nous pourrions cependant citer deux individualités en considération, dans des genres différents, sur lesquelles toutes les voix s'accroissent et devant lesquelles tous les fronts se découvrent.

Les deux personnalités auxquelles nous faisons allusion sont, dans l'ordre civil, M. de Lessops, le héros de de l'isthme de Suez ; dans l'ordre militaire, le maréchal Canrobert, le héros de la guerre de Crimée et de la bataille de Saint-Privat.

Il nous reste à faire connaître à nos lecteurs un troisième héros, dont le nom est inventé par nous, mais qui ne le cède en rien aux deux premiers.

C'est l'amiral Firmin Marche.

Il y a deux ans, c'est à dire au moment où se passe l'histoire que nous sommes en train de raconter, l'amiral Firmin de la Marche était, sans contredit, la plus belle figure de la marine française, où les types d'honneur et de bravoure ne manquent cependant pas.

Agé de soixante huit ans, sa carrière a été remplie d'actions d'éclat, qui n'ont pas en trop de toutes les mers du monde pour théâtre.

Depuis sa jeunesse, depuis son enfance, pour mieux dire, chacune de ses années a été marquée par des faits de guerre retentissants, guerre contre les hommes ou guerre contre les éléments.

Dans les expéditions les plus dangereuses comme dans les combats les plus meurtriers, il a toujours été le premiers au péril comme à la gloire. Il est impossible de citer une page de notre histoire maritime, depuis près d'un demi siècle, sans que son nom s'y trouve inscrit en lettre d'or.

Et bon, avec cela ! Bon, simple, modeste, généreux ! Alors de ses hom-

mes d'équipage et de ses officiers ! Juste surtout ! ce qui est la vertu la plus rare et la plus belle !

Il n'est pas fréquent que les noms des officiers supérieurs de la marine aient autant de notoriété que ceux de l'armée de terre.

Cela tient à ce que leur action s'exerce dans un cadre où le regard de la plupart d'entre nous n'a pas coutume de se porter.

Le nom de l'amiral Firmin de la Marche est sorti de cette obscurité relative, grâce à la magnifique campagne qu'il fit pendant la guerre de 1870, à terre. Il était alors vice amiral.

Un corps d'armée lui avait été confié dans des circonstances désastreuses. Ses hommes étaient ignorants du service, mal vêtus et mal armés. Avec ces éléments sans cohésion, il obtint pourtant des résultats prodigieux, payant de sa personne, donnant l'exemple de la patience et du patriotisme.

On lui dut alors des journées glorieuses qui contribuèrent pour beaucoup à retarder la défaite définitive.

Il lutta vaillamment jusqu'à la dernière heure, n'interrompant même pas son service plus d'une semaine lorsqu'il dut subir une grave opération pour l'extraction d'un éclat d'obus dans l'épaule.

Quand la guerre fut finie, il reprit du service à la mer et, peu de temps après, il était fait amiral.

C'est en cette qualité que quelque années après il était demandé par les grands souverains pour représenter la France à un congrès où les rois et les empereurs s'apprêtaient à discuter les plus graves intérêts européens.

Des hommages qui lui furent prodigués en cette occasion portèrent une rude atteinte à sa modestie, et ce fut pour lui un heureux jour que celui où il lui fut permis de rentrer à Paris, pour y prendre la présidence du conseil de l'amirauté.

Nous venons de parler longuement de l'amiral ; moins longuement cependant que nous aurions aimé à le faire. Il faut maintenant que nous disions, au moins en quelques mots, le respect dont était aussi entourée celle qui portait son nom.

Mme l'amirale Firmin de la Marche avait quelques années de moins que son mari. Encore très belle, sous sa couronne de cheveux blancs, elle inspirait la vénération à tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher.

Elle appartenait à une très ancienne famille et comptait de nombreux parents dans la vieille noblesse française.

Plus connue personnellement que l'amirale lui-même, puisqu'elle avait presque toujours habité Paris, Mme Firmin de la Marche avait été peu mise à la côte du mouvement charitable et religieux.

Le signe le plus frappant de son caractère, au milieu de la brillante existence qu'elle avait menée, était une apparence de constante tristesse. Quelque effort qu'elle fit pour cacher au monde la profonde mélancolie dont elle était atteinte, on ne pouvait s'empêcher partout d'être surpris des accès d'abattement auxquels elle s'abandonnait, parfois même s'en rendre compte.

Cette nature d'esprit, contre laquelle il ne lui était pas possible de réagir était le seul reproche que l'amiral eût jamais eu l'occasion de faire à la femme qu'il vénérât et qu'il aimait même, après trente-huit années autant qu'aux premiers jours de leur mariage sans plus.

Les mémoires des marins sont meilleurs que les autres, disent les mauvaises langues, parce que le mari et la femme sont plus souvent séparés.

Après tout, les mauvaises langues ont peut-être raison !

M. et Mme Firmin de la Marche n'avaient jamais eu qu'un enfant, une fille qu'ils avaient nommée Laurence et qu'ils avaient donnée au comte de Moray, lorsqu'elle fut en âge d'être mariée.

Ce n'avait pas été sans peine que Mme de la Marche s'était décidée à se préparer de sa fille qui, à cette époque, n'avait pas encore dix-huit ans.

Mais l'amiral avait eu l'occasion de reconnaître les brillantes et solides qualités de M. de Moray et avait pris en grande considération sa demande, lorsqu'à la veille de partir pour le Sénégal, en qualité de gouverneur civil, il avait posé sa candidature à la main de Laurence.

Il fallait ou renoncer aux sérieux avantages que présentait cette union ou la conclure de suite.

Monsieur de Moray plaisait à Lau-

rence autant au moins qu'il convenait à ses parents.

Aggré par la fille elle-même aussi bien que par ceux dont elle dépendait, il ne tarda pas à être mis en possession du trésor qu'il convoitait. Peu de jours après son mariage, il partait avec sa jeune femme pour les colonies.

Soit au Sénégal, soit à Cayennes, soit aux Indes, la comtesse de Moray devait toujours suivre son mari, et c'était dans un de ses longs et périlleux exils qu'elle était accouchée de Paulette, la chère créature que nous avons vu si souffrante à Pondichéry.

Une chance, assez rare chez les familles qui appartiennent à l'Administration ou à l'armée, avait voulu que M. et Mme Firmin de la Marche eussent une grande fortune, ainsi que le comte de Moray.

Dans le but de féliciter sa fille et à son genre les hautes fonctions qu'ils occupaient et qui exigeaient de grosses dépenses, pour être exercées avec le faste qui coïncient, l'amiral avait donné une forte belle dot à Laurence.

Il s'était beaucoup privé, en cette occasion, ne gardant pour lui et pour sa femme que le strict nécessaire, et comptant surtout sur sa solde pour vivre.

De telle sorte que Laurence avait pu apporter à son mari plus de six cent mille francs, somme à peu près égale à la fortune qu'il apportait de son côté.

Quoi qu'il en soit, le mariage de Laurence devait avoir été pour beaucoup dans la tristesse habituelle de Mme Firmin de la Marche.

L'éloignement presque continu où vivaient ces deux femmes unies par un si profond amour expliquait les sombres préoccupations de la mère. Nous pourrions même dire les préoccupations de la grand-mère, car si Mme de la Marche n'avait eu que de rares occasions de voir sa petite-fille, elle ne l'en aimait pas moins avec une excessive tendresse.

Paulette n'avait été amenée en France que deux ou trois fois depuis sa naissance.

Son dernier séjour avait été le plus long.

Pendant un an, elle avait demeuré dans un vieux hôtel de famille situé rue de Valenciennes, que le comte de Moray n'avait jamais voulu vendre, dont il louait une partie et où il se réservait un appartement, pour y habiter pendant les quelques mois de congé qu'il prenait de loin en loin.

C'était une perte d'argent que ce caprice eussent, en laissant inutile quelquefois pendant plusieurs années de suite tout un étage de l'hôtel. Mais le comte était assez riche pour se permettre une semblable fantaisie.

Il lui semblait que ce nid où il était né, au cœur même de la patrie, ne pourrait pas être habité par des étrangers, sans une sorte de sacrilège.

Là-bas, aux Indes, Laurence et Paulette causaient souvent de la grande maison de la rue Turenne.

Au milieu des splendides végétations de l'Inde, elles se plaisaient à se rappeler la rue étroite et somber où donnaient les fenêtres du salon.

— Mais ta chambre, mère, disait Paulette, ta chambre sur le jardin en plein soleil ! Elle est charmante... Il me semble que je la vois encore. J'y entrerais et les yeux fermés, j'irais toucher chaque meuble !

C'est ainsi que, sur les côtes de de l'antique Asie, la pensée de la fille se reportait sur Paris, tandis que de Paris la pensée de la grand-mère s'envolait par-dessus l'Océan et pénétrait, comme nous l'avons fait nous nous mêmes, un peu au hasard et à tâtons, dans le palais du gouverneur général de Pondichéry.

Oh ! ces pensées des amis éloignés qui des millions de fois plus rapides que l'électricité s'élançaient dans le champ du souvenir ! Comme elles forment autour de nous un vibrant réseau d'amour ! Comment elles nous enveloppent et comment elles nous enlacent ! Comment c'est vrai qu'on est sur de n'être jamais oublié de celui qu'on aime, à condition de penser à lui toujours !

Qu'on nous pardonne et qu'on ne se tourmente point ! Nous reprendrons notre route avec plus de courage et d'entrain après cette halte faite auprès d'honnêtes gens qui s'aiment et sont dignes d'être aimés. Nous aurons plus de force pour marcher dans la toule où proablement il nous faudra coudoyer des coquins et des aventuriers.

Un jour, l'amiral était entré dans la chambre de Mme Firmin de la Marche.

A continuer.

ACTIONS DE BANQUES, ETC.

ACTIONS	Value des actions	Dernier cours	Ventes	Achats
Banque Montréal	200,500	200	100	100
do ex-div	50	3	100	100
do Ontario	50	3	100	100
do People	50	4	124	124
do Molson	50	4	124	124
do Toronto	100	3	186	186
do Jacques Cartier	25	3	70	70
do Marchands	100	3	114	114
do Québec	100	3	114	114
do Union	50	4	124	124
do Commerce	50	4	124	124
do Exchange, dernier 3 m.	50	4	124	124
do Impériale	50	4	124	124
do Nationale	50	4	124	124
Cie du Télégraphe de Montréal, derniers 3 mois	40	2	120	120
Cie du Télégraphe de la Pulsion, dernier 3 mois	100	1	100	100
Cie de Navigation du Richelieu	50	4	124	124
Cie du chemin à l'Inde de la Cité	40	4	160	160
Cie du Gaz de Montréal	100	6	600	600
Cie d'Assurance Royale Canadienne	50	4	200	200
Cie des chars Urliains de la Basse-Ville	30	6	180	180
Cie d'Assurance de Québec contre la feu	100	4	400	400
Cie de la Traversée Lévis et Q., dernier 3 mois	100	4	120	120
Cie du Gaz de Québec	100	4	120	120
Québec Steamship Co.	100	4	120	120
Société de Prêts et Placements de Québec	100	4	120	120
Société de Construction des Arts et Métiers	50	2	100	100
Chars Urliains de la H.-V. 1 an	50	2	100	100
Chemin de fer du Pacifique	100	2	200	200
St-Paul M & Man. By.	100	2	200	200
Société de Construction Permacemite de Québec	50	2	100	100
Cie des Terres du Nord-Ouest	210	2	420	420
Cie Cotton du Canada	50	4	200	200
Cie Coteau Duquesne	50	4	200	200

VENTES DE L'AVANT-MIDI
Cie des chars urliains de la Cité, 29 actions à 120, du chemin de fer du Pacifique canadien, 100 actions à 57, 50 à 50.
Cie de coton Canada, 100 actions à 70.

VENTES DE L'APRÈS-MIDI
Banque de Montréal, 100 actions à 190.
Banque des Marchands, 25 actions à 114.
Banque du Commerce, 75 actions à 119.
Cie du Gaz de Montréal, 100 actions à 190, 88 à 195.
Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, 275 actions à 51, 75 à 51.

Parts de Banques achetées sur 5 p/100 marge.
G. H. BURROUGHS, courtier,
105, Rue St-Pierre, Québec

LIGNE ALLAN



1885—ARRANGEMENTS D'HIVER—1886.

Cette ligne se compose des puissants steamers en fer de 1ère classe, bâtis sur la Clyde, double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapides, confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer, ont fait la plus courte traversée.

Vaisseau	Ton.	Commandant
Namidian	4100	(en construction)
Parisian	5400	Capt. James Wylie
Sardinian	4650	Lt. Smith R. N. R.
Polynesian	4100	Capt. J. Ritchie
Sarmatian	3900	do J. Graham
Circassian	4000	do W. Richardson
Peruvian	4400	do H. Wylie
Nova Scotian	3800	Capt. H. R. Hoopes
Canadian	3200	Lt. R. Barrett, R. N. R.
Carthagénian	4000	Capt. A. Macnicoll
Siberian	4000	Capt. R. P. Moore
Norwegian	3500	do J. G. Stephen
Hibernian	3500	do Barclay
Austrian	2700	do J. Ambury
Nesorian	2700	do D. J. James
Prussian	3000	do A. McDougall
Scandinavian	3000	do John Park
Buenos Ayres	3800	do J. Scott
Corsican	4000	do C. J. Menzies
Greician	3600	do C. E. LeGallais
Manitoban	3150	do R. Carruthers
Canadian	3800	do John Kerr
Physician	2800	do John Brown
Waldensian	2800	do W. Dalziel
Lucerne	2200	do W. S. Main
Newfoundland	1500	do C. Mylius
Acadian	1800	do F. McLaughlin

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (chaq. jours seulement) d'un continent à l'autre.

Steamers	De Halifax	Samedi	1885
Circassian	28 Nov.		
Sardinian	28 Dec.		
Sarmatian	20		
Parisian	2 Janv.		
Polynesian	9		

Prix du passage de Québec via Halifax.
Cabine... \$82.05, \$78.00 et \$68.00 (selon le confort.)
Intermédiaire... \$30.00
Entrepont... A prix réduits.

Service de Liverpool à Halifax.
Steamers De Liverpool, Jeudi 1885.

Nova Scotian	10 Nov.
Siberian	24
Peruvian	3 Dec.
Nova Scotian	22
Siberian	5 Janv.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLANS, RAE & Cie., Agents.

25 novembre 1885.

LA

CIE MARITIME & INDUSTRIELLE

DE LEVIS

OFFRE EN VENTE

LEVIS, 3 DECEMBRE 1885

UNE LETTRE DE M. CHAPLEAU

L'honorable J.-A. Chapleau vient d'adresser à ses électeurs de Terrebonne une longue lettre où il explique la position qu'il a prise dans l'affaire Riel. C'est un exposé franc et loyal, dit-il, des raisons qui ont guidé sa conduite dans cette affaire à laquelle on a donné malheureusement une tournure politique qu'elle n'aurait jamais dû avoir.

Le secrétaire d'Etat commence par donner la raison qui lui fait préférer le genre épistolaire au genre oratoire : "J'ai cru que ce n'était pas au milieu d'une assemblée convoquée dans un but politique, où les paroles ne seraient pas mesurées par le besoin de ne nuire auprès de vous, que je devais vous dire ma pensée sur cette malheureuse affaire."

Et il continue : "Un vent de révolte souffle en ce moment avec violence sur la province de Québec, menaçant de renverser sur son passage, si on ne l'arrête, le parti conservateur et le ministère. Plaise à Dieu que là seulement se borne le désastre, et que la nationalité à laquelle nous appartenons n'en soit pas la ruine la plus sérieuse. Un parti politique peut vite se réorganiser, un ministère est bientôt oublié et se remplace encore plus facilement qu'il ne s'oublie; mais les blessures que la nationalité reçoit saignent longtemps et ne se guérissent jamais complètement."

Autant je respecte le sentiment national qui produit le mouvement actuel, autant je déplore la cause de ce soulèvement, autant je gémis sur les tristes conséquences qui peuvent en résulter. La meilleure preuve que la cause est mauvaise, c'est qu'un esprit d'injustice semble la dominer. On soupçonne, on accuse, on condamne d'anciens et fidèles serviteurs du pays sans les entendre, avant même qu'ils n'aient parlé."

Depuis dix-huit ans que je suis votre député, on n'a jamais mis en doute la sincérité de mon patriotisme et de mon dévouement au peuple. C'est avec une conviction qui n'a pas diminué chez moi que j'ai travaillé pour ce peuple dont je suis sorti et à qui je dois tout. J'ai été accusé souvent de préférences exagérées pour la cause canadienne française, parce que je faisais tous mes efforts pour donner à la province de Québec, les moyens de développer le plus rapidement possible ses immenses ressources, sous l'impulsion d'un puissant courant d'influence française. Je n'ai pas à regretter mes efforts faits dans mon droit, car je n'aurais pas les intérêts de mes concitoyens d'origine britannique Stimulés par leur esprit d'entreprise, je voulais voir les miens marcher de pair avec eux dans la voie de la prospérité matérielle. Quand on m'accuse aujourd'hui de manquer à ce grand sentiment national, de le renier, c'est là une injure que je ressens profondément, que je ne mérite pas, et dont j'ai droit de me dire blessé."

On me reproche d'avoir manqué à l'honneur en restant à mon poste, après que le cabinet fédéral eut refusé de commuer la sentence de la peine capitale portée contre Louis Riel par le tribunal, en un emprisonnement pour la vie; et l'on traite mon refus de donner ma démission sollicitée par un grand nombre d'amis, comme une faute énorme dont je serai la plus grande victime. Je n'aurais pas parlé ici de cette affaire si un des chefs de l'opposition, M. Mercier, n'avait déclaré à l'Assemblée de Cham-de-Mars, à Montréal, qu'il m'avait écrit qu'il serait prêt à marcher, avec ses amis, sous mes ordres, si je donnais ma démission comme membre du cabinet fédéral. Qui, j'en conviens, j'ai été pressé, sollicité par des amis dévoués et des adversaires politiques, de prendre la direction de ce mouvement populaire. Ces offres étaient bien flatteuses pour moi. La perspective qu'elles m'ouvraient était bien attrayante. Je me voyais accepté comme le défenseur reconnu de ma race, chéri, acclamé par tous mes compatriotes, interprète de leurs sentiments et de leurs aspirations."

Dans ce rôle où tous me conviaient, je trouvais une éclatante réparation des opprobres sans nom dont certains hommes m'ont abreuvé depuis trois ans. Mais entre le rôle séduisant qu'on m'offrait et moi-même, j'ai vu se dresser comme une barrière infranchissable, le serment que j'ai prêté de remplir mon devoir au risque de perdre amitiés et profits, et le sentiment intime, la conviction inébranlable, que ce que l'on me demandait était contraire à la justice et aux intérêts bien entendus de notre province. Je voyais comme conséquence logique de ce mouvement l'isolement, l'antagonisme d'une race, provoquant des représailles, des lattes, des désastres. J'ai senti qu'il y avait plus de courage à braver le courant qu'à le suivre et j'ai laissé passer, sans m'en émouvoir, les cris de traître et de lâche qui poussaient contre moi. Qu'importait ma personnalité? Dans les crises difficiles que traverse une nation, les hommes ne sont rien, le salut du peuple est tout. La responsabilité de pouvoir impose à ceux qui en sont chargés, l'obligation de voir au-delà des intérêts du moment, de bien étudier, si en cédant à un entraînement populaire momentané, ils ne compromettent pas, pour bien des années, une cause sacrée."

L'honorable M. Chapleau, après avoir donné les hautes raisons politiques qui l'ont engagé à demeurer dans le cabinet et à ne pas se mettre à la tête de l'agitation dans la province de Québec, examine les faits qui ont motivé sa conduite et celle de ses collègues."

Ils peuvent se résumer comme suit :

1o Les Métis n'avaient aucune raison de se révolter.

2o La révolte n'est pas permise contre un pouvoir légitimement constitué et reconnu.

3o Riel est venu des Etats-Unis pour lever l'étendard de la révolte au Canada qui jouissait d'une paix profonde.

4o Riel a soulevé le Nord-Ouest dans un but sordide et pour soutirer de l'argent du gouvernement. Les documents saisis à Batoche permettent d'affirmer ce fait.

5o Riel savait que le gouvernement était sur le point de faire droit aux griefs des Métis et il a précipité l'insurrection afin de prévenir une solution pacifique qui ne lui aurait pas donné ce qu'il exigeait.

6o Riel a soulevé les tribus sauvages et il est responsable du massacre des missionnaires et des colons du Nord-Ouest. Il est la cause que tant de sang a été répandu."

7o Une commission médicale a été nommée par le gouvernement et Riel a été trouvé par elle sain d'esprit et responsable de ses actes. Ce n'est qu'après que ce rapport des médecins-experts a été reçu par le cabinet que celui-ci a pris la responsabilité de l'exécution."

Voilà, autant que nous pouvons les résumer à la hâte, les raisons invoquées par le secrétaire d'Etat. Cette brève analyse ne peut donner une idée compétente du plaidoyer de M. Chapleau. Ce manifeste important mérite d'être publié et nous le ferons."

D'après ce que nous pouvons voir, le gouvernement a en sa possession une masse de documents qui nous feront saisir les véritables causes de l'insurrection et nous permettront de juger de la personnalité de Riel sous son vrai jour."

Le secrétaire d'Etat nous apprend officiellement pour la première fois qu'une commission médicale a été nommée et que cette commission a trouvé Riel assez sain d'esprit pour avoir conscience de sa faute. Voilà un fait qui devra peser considérablement dans la balance, car c'est nous mêmes qui avons demandé cette commission."

Le témoignage de Mgr Grandin et des missionnaires du Nord-Ouest a grandement influencé la décision du gouvernement."

Le secrétaire d'Etat dit à ce sujet : "Le vénérable évêque de Saint-Albert, Mgr Grandin, a dit que la conduite de Riel, pendant qu'il dirigeait l'insurrection, avait été odieuse et monstrueuse, et qu'il avait systématiquement persécuté la religion. Si c'est là le héros que l'on veut nous faire vénérer, je ne serai pas parmi ses admirateurs."

On veut aujourd'hui faire passer Riel pour un saint, qu'il soit mort en bonne disposition, je l'espère, Dieu seul en est le juge; or, sur cette dernière question, il n'est pas besoin que je me prononce moi-même. Je n'ai qu'à citer le témoignage des missionnaires du Nord-Ouest qui, étant là sur les lieux, l'ont connu, ont pu juger de ses actes, de ses principes, de sa piété et de sa vertu, et certes il ne nous le donnent pas comme un saint. A part les citations que j'ai déjà faites, voici d'abord la lettre collective des missionnaires de la région de Prince-Albert, datée du 12 juin 1885. On paraît avoir oublié ce document important qui a pourtant été publié partout :

Prince-Albert, 12 juin 1885.

"Nous, prêtres des districts qu'affecte plus particulièrement la rébellion, savoir : St-Laurent, St-Antoine, Grandin, Lac aux Canards, Batoche, puisque c'est là, au milieu de notre population, que Louis-David Riel avait établi ses quartiers généraux, désirons attirer l'attention de nos nationaux du Canada et d'ailleurs sur ces faits :

"Louis-David Riel ne mérite pas les sympathies de l'Eglise Catholique Romaine et des membres de cette Eglise, ayant usurpé notre mission de prêtres et privé notre population des avantages et des consolations que nous aurions pu leur offrir."

"Il a fait tout cela dans son intérêt personnel..."

Signé : RR. PP. ANDRE, TOUSS, MULLIS, FERRON, VERGIVILLE, LAGOO.

"Et le père Fourmond, desservant Batoche même, 'J'ai été bien près de la mort, car si les balles et la fureur des révoltés m'ont fait défaut, la guerre, l'apostasie, l'hérésie, la trahison, la persécution, l'incendie, le pillage, tout s'est déchaîné contre nous; on se serait cru à la fin du monde. Déjà nous avions notre Anté-Christ dans la personne de ce fameux Riel, contre lequel il nous a fallu lutter, au péril de notre vie, pour détruire sa funeste influence sur nos pauvres gens."

"Mon Dieu! quel homme, quelle hypocrisie, quelle impiété tout à la fois!... c'est pour cela qu'il a ruiné nos familles chrétiennes par le pillage et l'incendie; c'est par une conséquence horrible de ses plans diaboliques qu'a coulé le sang des blancs et celui des chers et zélés confrères, massacrés par les sauvages, sur ses ordres."

Ces témoignages, si forts et si accablants, suffisent à édifier tout homme de bon sens sur le caractère et la conduite de celui qui a entraîné ses frères, les Métis, dans les plus grands malheurs."

La lettre de M. Chapleau ne laisse aucune attache sans réponse. Cette défense calme et froide qui s'adresse à la raison et au bon sens devra ramener le torrent dans son lit naturel."

Voilà assez longtemps que nous sommes témoins de divagations de toutes sortes, que nous entendons les cris démagogiques, dis-entons maintenant. L'opinion faussée par les explosions d'un sentimentalisme intéressé, reprendra sa voie naturelle. La population de notre province, si sage, si honnête, n'est pas prête à descendre dans la rue et à engager la guerre civile. Elle est l'ami de l'ordre et de l'autorité. Elle ne veut pas se laisser guider par des déballés des vieux pays qui viennent souffler ici l'insurrection. Que les journalistes qui ont voulu profiter de l'afollement des esprits pour s'édifier une fortune au dépens de ceux qui les ont accueilli dans leurs malheurs, rentrent dans leur obscurité. Ils devraient être satisfaits de pouvoir vivre en sécurité dans notre pays, sans essayer de briser l'harmonie qui a toujours régné au milieu de nos populations paisibles."

LES METIS

ENTRÉE DE LA PUISSANCE

Quand la Puissance se présenta à

nos portes, elle nous trouva donc dans le calme. Elle trouva dans le Nord-Ouest non seulement le peuple Métis en bonne condition de vivre sans elle, comme je l'ai montré dans le cours de cet article, mais le peuple métis avec un gouvernement à lui, libre, en paix, et fonctionnant, faisant à son compte l'œuvre de la civilisation que la compagnie de l'Angleterre n'eut pas pu faire sans des milliers d'hommes de troupes : un gouvernement de constitution définie et dont la juridiction était d'autant plus légitime et à respecter qu'elle s'exerçait sur un sol qui lui appartenait."

Qu'a fait la Puissance? Elle a mis la main sur le pays des Métis comme sur le sien. De ce seul coup, elle a donné preuve que son plan était de les frustrer de leur avenir. Elle a mis en jeu même leur condition présente. Car non-seulement elle a fait partir le sol de dessous leurs pieds, mais elle leur en ôte complètement l'usufruit. Ainsi privé de son point d'appui dans le monde, au début de son existence, l'élément métis, est dans une position bien plus triste que la classe même indigente parmi les émigrants. Tous pauvres que bien des émigrants puissent être, par le fait même qu'ils ont été élevés au milieu d'une civilisation mûrie, ils arrivent au Nord-Ouest avec une dette morale précieuse en habitudes d'économie, avec une dette morale d'arts et d'aptitudes excellentes. Ils sont riches en moyens de gagner leur vie. Une société prospère par la jouissance plus ou moins complète de son Territoire en a fait des hommes industrieux."

Mais les Métis, au début de leur carrière, comme ils le sont aujourd'hui, n'ont pas encore fait ces progrès. Et leur ôter leur pays, c'est démoréaliser les forces de leur caractère en les réduisant à lutter péniblement pour chaque bouchée de nourriture, c'est leur ôter le moyen de faire ces progrès; qu'on y fasse attention. Et l'on reconnaîtra que chaque nation, chaque tribu à l'état de vie même le plus primitif a des biens que son pays lui fournit en abondance, sans qu'elle ait beaucoup à travailler pour les convertir en articles de subsistance."

Dieu qui est leur père, les dote ainsi, d'abord parce qu'il est bon, et puis parce qu'il veut que la reconnaissance de tous les hommes s'élève à Lui. Enfin il entre dans ses desseins de charité que

CHAQUE PEUPLE SOIT A L'AISE

dès son enfance, et qu'il ait de quoi bénir le nom de son Dieu, tant pour les faveurs qu'il reçoit de Lui à son berceau, que pour les richesses et l'opulence dont ses travaux et ses entreprises sont couronnés aux autres époques de sa vie."

Je le demande à tous ceux que les notions de la vérité et de la plus simple justice éclairaient. Est-ce que l'honnêteté permet à un peuple plus grand de ravir à un peuple plus petit sa patrie? L'humanité répond que non. La conscience humaine déclare qu'un tel acte est criminel, et que ses conséquences funestes sont nombreuses et malaisées à mesurer. C'est un mal qui apporte avec lui le meurtre. La patrie est la plus importante de toutes les choses de la terre, et de plus, elle est sainte par les ancêtres qui la transmettent. L'enlever au peuple qu'elle a produit est aussi abominable que d'arracher une mère à ses petits enfants dans le temps qu'ils ont toujours besoin de ses services. Mais la patrie s'appelle la patrie parce qu'elle est le don de Dieu notre père; héritage sans prix, je dois dire plutôt, héritage divin! le peuple qui prend injustement à un autre peuple sa patrie, commet le sacrilège le plus grand, parce que tous les autres sacrilèges ne me semblent que des parties de celui-là."

Eh bien! le gouvernement d'Ottawa est coupable de tout cela vis-à-vis des Métis."

Encore si on leur pillait leur patrie, il eût eu assez de conscience pour leur remettre au moins un simulacre d'intérêt, d'année en année."

Il a bien eu la précaution de traiter avec les Sauvages; il a bien reconnu tous leurs petits camps, avec leurs chefs. C'est vrai que la Puissance a calomnié le "Gros-Ours" et sa tribu à la face de toute la civilisation, parce que le "Gros-Ours" et ses Cris, sans être assez éclairés pour demander la valeur complète de leurs terres, avaient néanmoins assez de bon sens et de connaissance des choses, pour ne pas vouloir les céder, à moins d'une compensation moyennement utile."

C'est vrai qu'en reconnaissant les autres Indiens plus timides et moins clairvoyants que le Gros-Ours, la Puissance avait eu la finesse de ne leur reconnaître le droit ni d'estimer leurs terres, ni d'en faire le prix. C'est vrai que ces

TRANSACTIONS AVEC DES ETRES HUMAINS IGNORANTS

revêtues du nom respectable de traités, n'étaient que des escamotages du bien d'autrui. C'est vrai qu'au lieu de faire mourir les Indiens en aussi grand nombre qu'elle aurait voulu,

par le jeûne absolu, elle avait établi au milieu d'eux des espèces d'agences apparemment chargées de les faire disparaître plus lentement que le lard rouillé, pourri, le bacon im-mangeable par la maigreur, et par la dispensation tant large possible de tous les maux vénériens, en plongeant les femmes et les filles indiennes, autour de ses forts, dans une démolition impossible à décrire. Tout cela c'est vrai. Mais toujours est-il que la Puissance avait reconnu les Indiens d'une manière quelconque; elle avait laissé aux chefs presque leurs positions, une sorte de paix et jusqu'à un certain point la considération de leurs tribus."

Aux Métis, rien! En 1872, durant les traités indiens au Lac Qu'Appelle, les Métis rappellèrent au Lieutenant-Gouverneur de la Puissance leurs droits; ils représentèrent que leurs droits dans le Nord-Ouest n'étaient pas inférieurs à ceux des Sauvages, et qu'ils ne pouvaient pas laisser aller leur pays ainsi. L'autre répondit que la Puissance traiterait avec les Métis quand elle aurait fini de traiter avec les Indiens. Ayant réglé avec les Métis, alors, la Puissance savait ce qu'elle avait à leur payer. Et les Sauvages en auraient peut-être demandé plus qu'elle ne voulait donner. Tandis qu'en traitant avec les Indiens les premiers, elle pouvait les aveugler à son goût et profiter de leur ignorance, et pendant tout ce temps-là, elle espérait que l'émigration deviendrait assez nombreuse, prendrait le dessus, et qu'alors elle pourrait dire : "Tenez, voilà tout. Je ne vous dois plus rien."

Dans cette même année de 1872, la Puissance, mit à part, pour les Métis du Manitoba, le septième des terres qui leur avaient été octroyées. Et elle leur en fit une certaine distribution, en disant à ceux du Nord-Ouest : "Attendez, vous en aurez autant." Cinq années se passèrent à patienter."

En 1877, les pétitions métisses du Territoire commencèrent à frapper à la porte des bureaux d'Ottawa. Dans l'automne de 1878

(A continuer.)

ASSEMBLEE A ST BERNARD

Dimanche le 29 nov. à l'issue du service divin, s'est faite une nombreuse assemblée des citoyens de St. Bernard pour unir leurs voix à la grande voix nationale qui proteste si énergiquement contre l'assassinat politique de Louis Riel le malheureux chef des Métis du Nord-Ouest."

Monsieur le maire de la paroisse présida cette assemblée à laquelle tous les principaux citoyens s'étaient fait un devoir d'assister. Des discours ont été prononcés pour blâmer le cabinet fédéral d'avoir reté sourd à la voix du peuple canadien, demandant grâce pour Riel que le dévouement pour ses compatriotes a conduit à la folie, puis au martyr. L'enthousiasme a régné durant toute l'assemblée. Les noms de Sir John et des principaux ministres qui auraient pu épargner la vie d'un pauvre malheureux, aux applaudissements de toutes les parties du Dominion, ont été voués au mépris public."

Les résolutions suivantes soumises à l'assemblée ont été adoptées unanimement."

1o Que Sir John, en voulant servir la cause des orangistes, a commis un crime politique, une insulte à notre race et s'est entaché d'une souillure que n'effacera jamais dans l'histoire du peuple canadien ;

2o Que le nom de Sir John soit répudié comme chef des canadiens et des catholiques de cette province ;

3o Qu'en faisant périr Louis Riel, sur l'échafaud, le 16 nov. 1885, le gouvernement a commis une injustice et une cruauté presque sans exemple et qu'il mérite la réprobation de tous les partis sans distinction de race ni de religion."

4o Que les principaux ministres canadiens aient eu plus de gloire et d'honneur en résignant leurs portefeuilles qu'en conduisant au gibet par leur silence ou leur approbation un pauvre fou que l'exaltation et le patriotisme ont amené dans des circonstances exceptionnelles vis-à-vis du gouvernement."

5o Qu'un service solennel soit chanté sans délai dans la paroisse pour le repos de l'âme de Louis Riel exécuté à Régina le 16 nov. 1885."

Après avoir approuvé ces résolutions la foule cria trois fois hurrah! pour la reine et l'on se dispersa paisiblement après avoir voté des remerciements pour monsieur le maire qui avait bien voulu présider cette assemblée."

Mardi 1er décembre a eu lieu le service pour le repos de l'âme de Ls. Riel, et nombreuse était l'assistance. Immédiatement après le service funèbre il fallait que l'opinion publique se manifestât d'une manière assez sensible. Un échafaud avait été dressé au milieu du village, on y a pendu en effigie Sir John qui a été brûlé quelques instants après."

— Communiqué.

TRIBUNE LIBRE

Village Lauzon, 2 déc., 1885

A Monsieur le Rédacteur du "Quotidien"

Monsieur,

Après avoir la réponse tardive et tout malhonnête et insinuante de M. Louis Carrier, maire, à ma correspondance du 14 novembre dernier, j'ai cru que je ne devais pas de répondre à un homme qui a si peu me comprendre et dont la malveillance égale l'ignorance; j'ai pensé cependant que M. Carrier pour répondre ainsi avait eu besoin de l'aide d'acolytes qui pour n'avoir pas été mieux éclairés que lui sur le sujet qu'il traite, s'en sont servi pour assourdir quelques petits ressentiments; ne réfléchissant pas qu'ils attaquaient en même temps que moi la profession médicale d'une manière générale; cette dernière raison surtout m'a décidé à répondre."

Je vous prie de croire encore une fois, M. Carrier, et "tutti quanti" que je n'ai jamais eu d'autre but que celui de sauvegarder la santé publique et si vous voulez être franc et loyal vous devez l'avouer vous même, je doute cependant que vous le fassiez."

Parlons affaire M. le maire, vous dites que j'ai eu tort dans le cas de Antoine Boutin, arrivant de Montréal, d'exiger 9 jours de quarantaine; et que vous avez pour vous appuyer l'opinion d'un médecin très sage (que je vous ai défilé de nommer et que vous n'avez pas encore nommé) puis vous me citez l'opinion de médecins éminents confirmant votre avancé comme suit :

"Quotidien" 16 nov., 1885: Dr Ed. Morin de Québec nous dit : "que 3 jours de quarantaine suffisent à tout étranger pour avoir droit de circuler dans la cité."

"Quotidien" 11 nov., 1885: le Dr Watters donne un certificat à la famille Tremblay partie de Montréal pour la Malbaie, après 24 hrs de quarantaine à Québec pour fumer les yeux malades."

Je ne puis même répondre à ce qui précède, M. le maire, pour détruire vos avancés, qu'en vous donnant la réponse authentique de MM. les docteurs Morin et Watters de Québec que vous citez. Ces messieurs sont aussi bien renseignés j'espère que ce médecin très sage que vous persistez, peut être avec droit, à garder derrière le rideau que vous venez de tirer."

Voici la réponse et jugez."

1ère lettre textuelle

Québec 1er déc., 1885.

W. Lamontagne Ec: M. D. Village Lauzon, Mon cher Docteur,

Sur réception de votre lettre datée du 30 dernier, j'ai dans le "Quotidien" une correspondance à laquelle vous me réferez signée par M. le maire Carrier. J'y vois mon nom mentionné comme ayant donné un certificat à la famille Tremblay après 24 heures de désinfection. Je dois vous dire d'abord que je n'ai jamais donné tel certificat, ceci étant du ressort de l'officier de santé. Il est vrai, que par mesure de prudence, cette famille a été soumise à la fumigation vu qu'un de ses membres avait eu la picote à Montréal quelques semaines auparavant, mais remarquez que si cette famille n'avait pas subi de fumigation et qu'elle serait venue demeurer à Québec, nous lui aurions certainement fait subir une réclusion d'au moins une quinzaine de jours."

Quant à votre homme Boutin dont vous me parlez dans votre lettre, vous me demandez si vous étiez justifiable de le garder en quarantaine 9 jours, vu qu'il venait de lieux infectés et qu'il avait même travaillé avec une foule d'ouvriers qui avaient la picote dans leurs familles. A cela, je vous réponds, certainement oui, vous étiez, justifiable, et je vous assure que pour moi je l'aurais peut-être retenu plus longtemps vu que la période d'incubation de la picote est de 12 à 14 jours et qu'il n'avait subi de désinfection. Aussi je trouve qu'au lieu de vous blâmer tel qu'on le fait, on devrait plutôt vous féliciter des mesures de prudence que vous avez prises pour arrêter le fléau qui commençait déjà à envahir votre paroisse."

Veillez me croire mon cher Docteur,

Votre tout dévoué

A. WATTERS M. D. L.

2me lettre textuelle

Québec 1er Dec 1885.

Dr Wm Lamontagne, Village Lauzon, Mon cher Docteur,

En réponse à votre lettre en date du 30 Nov. dans laquelle vous me demandez mon opinion au sujet de la quarantaine, à faire subir à une personne venant de lieux infectés, ou encore plus d'une maison où il y aura eu de la picote je vous citerai simplement le paragraphe 5o des règlements du bureau de santé de Québec, concernant les passagers à leur arrivée dans Québec, qui dit : qu'à défaut d'un certificat de désinfection complète, tous les passagers venant d'un lieu infecté avaient à choisir entre retourner à l'endroit d'où ils sont partis, ou subir une quarantaine de 3, ou 4 jours, et dans tous les cas de ce paragraphe, il faudra les soumettre eux et leurs bagages à une désinfection complète : C'est à dire qu'après les avoir désinfectés eux et leur bagage, nous les gardons encore 3 ou 4 jours aux vapeurs désinfectants afin de détruire le virus qu'ils pourraient porter avec eux. De là je conclus que la quarantaine de 9 jours que vous avez fait subir au nommé Boutin n'était pas même suffisante n'ayant pas subi de désinfection, vu que la période d'incubation de la variole est de 12 à 14 jours."

Mon cher Docteur veuillez me croire,

Votre tout dévoué

Dr E. L. MORIN.

Et, que le public juge maintenant; j'en appelle aux paroissiens de St-Joseph de Lévis; M. Louis

Carrière maire, va-t-il être satisfait de ces données. J'en doute ? mais je laisse au public intelligent du Village Lauzon et de St-Joseph de juger entre nous, étant sûr d'avance que leur jugement sera impartial.

conagan, et environ 50 goélettes et barges. — Les lumières du haut et du bas de la Traversée, les steamers Challenger, Con'est et Napoléon III sont au chantier Davis.

Enquête Le corneur Belleau a tenu une enquête sur le cadavre du vicillard Joseph Laporte qui est décédé subitement, lundi, à l'asile de Beauport à l'âge de 70 ans.

Tessier, Mgr Paquet, Rév. M. Hamel, Rév. M. Logeur, M. John Burroughs, M. Pacand, Bâtonnier Général, Hon. M. Thibault, et Joseph Shehyn, Ecr., M. P. P.

Barbeau, MM. F. Bertrand et J. J. A. Gréot. Rue Colomb, — Mme Vve Lippé et Mme Vve Deschênes.

FAUX RENSEIGNEMENTS Le Progrès des Cantons de l'Est, après avoir prétendu que le lieutenant-colonel Duchesnay de la Beauce était prononcé en faveur de la pension de Riel, se retracte dans son numéro du 25 novembre et dit qu'il a été induit en erreur par un correspondant.

A propos de la variole Le jeune Guay qui a été atteint de la variole, à Montréal, et qui est arrivé hier, par le chemin de fer du Nord, était porteur du certificat régulier qui suit, par lequel il est prouvé qu'il n'est pas une source de contagion.

Nouvelles locomotives Mardi matin est arrivé à Québec par le Pacifique, la plus grosse locomotive qui y soit jamais venue. Elle est repartie aussitôt pour la Rivière à Pierre où elle sera employée par l'entrepreneur à la construction du chemin de fer du Lac St Jean.

Feu Pendant que l'un des sacristains de la Basilique était occupé, lundi dernier, à surveiller les cierges qui brûlaient en l'honneur des Quarante Heures, le feu a pris à son surplus. Heureusement qu'on lui a porté secours aussitôt, et ses vêtements seuls ont été atteints par les flammes.

NAISSANCE LESAGE.—En la cité de Montréal, le 27 du courant, la dame de C. E. G. Lesage, écr., A. P., un garçon.

GAZETTE UNIVERSELLE Une pensée par jour.—Enseignons toujours plus par nos œuvres que par nos paroles. — Une dépêche spéciale d'Helena Montana dit : Un train en destination pour l'Ouest est venu en collision vendredi avec un train du Northern Pacific, chargé de thé à 13 milles à l'est de Missoula. Dix wagons chargés de thé ont été brisés.

Accident M. Joseph Marcoux qui fut employé pendant quelques mois par la maison Renaud et qui depuis est passé aux Etats-Unis, vient d'être victime d'un pénible accident. Il voyageait en chemin de fer lorsqu'il tomba en bas du convoi dont les roues lui fracassèrent un bras.

Notes personnelles — L'hon. Jos. Robertson, trésorier de la province, est paraît-il, sérieusement malade. — M. Sheppard inspecteur des Postes, est parti pour New-York où il passera un mois dans l'intérêt de sa santé.

Arrestation Hier soir vers huit heures, un individu a été arrêté au Grand-Tronc pour ivresse et tapage dans les chars. Capsules Dartois à la Créosote de Hêtre de C. Freyssing, pharmacien de 1ère classe, 105, Rue de Rennes, Paris

DECES BLUMHART.—A Québec le 1er décembre 1885, est décédée à l'âge de 9 ans et 2 mois, Mademoiselle Marie Louise Blumhart.

—Le choléra vient de se déclarer dans la ville de Prades (Pyrénées Orientales). Dix cas se sont déclarés soudainement, pendant la nuit, dont deux ont été mortels. Sur ces dix cas un seul a succombé.

Négligence impardonnable La plupart des familles négligent de se pourvoir de certains médicaments qui sont cependant indispensables dans tout intérieur où l'on a quelque souci de sa santé.

Assemblées Mardi matin à l'Islet, à l'issue du service solennel chanté pour le repos de l'âme de Riel, MM. Chouinard, Deschênes, Marotte, Molony, M. J. B. Chouinard et M. Choquette adressèrent la parole au grand nombre d'électeurs venus des différentes paroisses du comté.

Arrestation Hier soir vers huit heures, un individu a été arrêté au Grand-Tronc pour ivresse et tapage dans les chars. Capsules Dartois à la Créosote de Hêtre de C. Freyssing, pharmacien de 1ère classe, 105, Rue de Rennes, Paris

VENTE par le shérif Le district de Québec } No. 368 } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC de PELLETIER, EX-QUALITÉ.

—Des chasseurs, ayant contracté la funeste habitude de mettre le feu aux brossailles pour en faire sortir le gibier, ont causé récemment de dévastateurs feux de prairies dans les environs de Jadesboro, Arkansas, et les fermiers de la région s'étant entendus pour mettre fin à cet état de choses, auraient purement et simplement pendu trois chasseurs pris sur le fait.

Personnel Le général Middleton est arrivé hier soir à Lévis par l'Intercolonial. Il a été reçu à la gare par le lieutenant colonel Montizambert qui l'a conduit à la Citadelle.

Assemblées Mardi matin à l'Islet, à l'issue du service solennel chanté pour le repos de l'âme de Riel, MM. Chouinard, Deschênes, Marotte, Molony, M. J. B. Chouinard et M. Choquette adressèrent la parole au grand nombre d'électeurs venus des différentes paroisses du comté.

Arrestation Hier soir vers huit heures, un individu a été arrêté au Grand-Tronc pour ivresse et tapage dans les chars. Capsules Dartois à la Créosote de Hêtre de C. Freyssing, pharmacien de 1ère classe, 105, Rue de Rennes, Paris

J. E. CHABOT, L. L. B., NOTAIRE PUBLIC Agent d'immeubles et de placements, hypothécaires.

COURRIER DE LEVIS Température du Golfe Vent violent du Nord Ouest. Ciel nuageux. Neige. Changements ecclésiastiques Le révérend M. A. Scott est transféré du vicariat de St Antoine de Tilly à celui de N.-D. de Lévis, et le révérend M. G. Brousseau, du vicariat de N.-D. de Lévis à celui de Ste-Julie de Somerset.

Personnel Le général Middleton est arrivé hier soir à Lévis par l'Intercolonial. Il a été reçu à la gare par le lieutenant colonel Montizambert qui l'a conduit à la Citadelle.

Assemblées Mardi matin à l'Islet, à l'issue du service solennel chanté pour le repos de l'âme de Riel, MM. Chouinard, Deschênes, Marotte, Molony, M. J. B. Chouinard et M. Choquette adressèrent la parole au grand nombre d'électeurs venus des différentes paroisses du comté.

Arrestation Hier soir vers huit heures, un individu a été arrêté au Grand-Tronc pour ivresse et tapage dans les chars. Capsules Dartois à la Créosote de Hêtre de C. Freyssing, pharmacien de 1ère classe, 105, Rue de Rennes, Paris

BUREAU D'AFFAIRES : RUE COMMERCIAL, (en face de la station de l'Intercolonial) De 9 h. a. m. à 5 heures p. m.

Ephémérides 1885.—A Washington, ouverture du Congrès. 1886.—Fondation de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires, à Paris.

Personnel Le général Middleton est arrivé hier soir à Lévis par l'Intercolonial. Il a été reçu à la gare par le lieutenant colonel Montizambert qui l'a conduit à la Citadelle.

Assemblées Mardi matin à l'Islet, à l'issue du service solennel chanté pour le repos de l'âme de Riel, MM. Chouinard, Deschênes, Marotte, Molony, M. J. B. Chouinard et M. Choquette adressèrent la parole au grand nombre d'électeurs venus des différentes paroisses du comté.

Arrestation Hier soir vers huit heures, un individu a été arrêté au Grand-Tronc pour ivresse et tapage dans les chars. Capsules Dartois à la Créosote de Hêtre de C. Freyssing, pharmacien de 1ère classe, 105, Rue de Rennes, Paris

Perdu UNE VACHE de poil blanc et rouge s'est égarée hier matin, au Village Lauzon. Récompense libérale à celui qui la ramènera ou qui la fera retrouver à son propriétaire M. ISAIE SAMSON.

Personnel Le général Middleton est arrivé hier soir à Lévis par l'Intercolonial. Il a été reçu à la gare par le lieutenant colonel Montizambert qui l'a conduit à la Citadelle.

Personnel Le général Middleton est arrivé hier soir à Lévis par l'Intercolonial. Il a été reçu à la gare par le lieutenant colonel Montizambert qui l'a conduit à la Citadelle.

Assemblées Mardi matin à l'Islet, à l'issue du service solennel chanté pour le repos de l'âme de Riel, MM. Chouinard, Deschênes, Marotte, Molony, M. J. B. Chouinard et M. Choquette adressèrent la parole au grand nombre d'électeurs venus des différentes paroisses du comté.

Arrestation Hier soir vers huit heures, un individu a été arrêté au Grand-Tronc pour ivresse et tapage dans les chars. Capsules Dartois à la Créosote de Hêtre de C. Freyssing, pharmacien de 1ère classe, 105, Rue de Rennes, Paris

Avis public DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau de la corporation de la ville de Lévis jusqu'à lundi le quatorzième jour de décembre courant à six heures du soir, pour fournir à la dite corporation la quantité de pierres caillottes nécessaires pour les rues de la dite ville.

Personnel Le général Middleton est arrivé hier soir à Lévis par l'Intercolonial. Il a été reçu à la gare par le lieutenant colonel Montizambert qui l'a conduit à la Citadelle.

Personnel Le général Middleton est arrivé hier soir à Lévis par l'Intercolonial. Il a été reçu à la gare par le lieutenant colonel Montizambert qui l'a conduit à la Citadelle.

Assemblées Mardi matin à l'Islet, à l'issue du service solennel chanté pour le repos de l'âme de Riel, MM. Chouinard, Deschênes, Marotte, Molony, M. J. B. Chouinard et M. Choquette adressèrent la parole au grand nombre d'électeurs venus des différentes paroisses du comté.

Arrestation Hier soir vers huit heures, un individu a été arrêté au Grand-Tronc pour ivresse et tapage dans les chars. Capsules Dartois à la Créosote de Hêtre de C. Freyssing, pharmacien de 1ère classe, 105, Rue de Rennes, Paris

A louer Le nouveau quai dans l'Anse McCaw qui est maintenant terminé, à des conditions favorables.

Personnel Le général Middleton est arrivé hier soir à Lévis par l'Intercolonial. Il a été reçu à la gare par le lieutenant colonel Montizambert qui l'a conduit à la Citadelle.

Personnel Le général Middleton est arrivé hier soir à Lévis par l'Intercolonial. Il a été reçu à la gare par le lieutenant colonel Montizambert qui l'a conduit à la Citadelle.

Assemblées Mardi matin à l'Islet, à l'issue du service solennel chanté pour le repos de l'âme de Riel, MM. Chouinard, Deschênes, Marotte, Molony, M. J. B. Chouinard et M. Choquette adressèrent la parole au grand nombre d'électeurs venus des différentes paroisses du comté.

Arrestation Hier soir vers huit heures, un individu a été arrêté au Grand-Tronc pour ivresse et tapage dans les chars. Capsules Dartois à la Créosote de Hêtre de C. Freyssing, pharmacien de 1ère classe, 105, Rue de Rennes, Paris

UNE CARTE A tous ceux qui souffrent des maladies causées par les excès de la jeunesse, débilité nerveuse, vieillissement précoce, perte de virilité, etc., j'enverrai un ordonnance qui vous guérira sans aucune dépense.

SCROFULLES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Une Guérison Récente d'Ulécres Scrofuleux. Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières purulentes.

Après avoir essayé de nombreux remèdes, j'ai finalement recouru à la Salsepareille d'Ayer et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants.

La Salsepareille d'Ayer stimule et régule l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu.

La Salsepareille d'Ayer

stimule et régule l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

PROGRES!!!

L'ouverture de la nouvelle addition aura lieu MARDI, LE 1er DECEMBRE

Le public en général est spécialement invité à venir y faire une visite.

Capots chat sauvages, Astrakan, Bocharan, etc.

Capotes de Dames en Bocharan, Astrakan, etc.

Gasques en Loutres, Waterlool, Crémier, Bédie Deal, Mouton gris, Vison, Astrakan, etc.

Corières, Pagottes, etc., etc.

Robes de carottes, grises, noires, etc.

Mantelans que nous avons l'espace, nous voulons et pouvons faire compétition à Québec, ayant surtout l'avantage de

Beaucoup moins de dépenses.

MON MARCHÉ DE LEVIS

No. 18, Cote du Passage Levis J.B. MICHAUD

J. Elzéar Pouliot AVOCAT

Commissaire pour recevoir les affidavits pour province du Nouveau-Brunswick.

RUE FRASER Fraserville.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN 3 décembre 1885

TRISTESSES ET SOURIRES

Le moment où l'enfant entrevoit la valeur réelle du substantif est donc celui où il comprend que les choses et les êtres existent en dehors de lui et que ses sensations qu'il éprouve à leur contact de simples liens qui peuvent être rompus sans que le monde extérieur ou soit modifié, et c'est parce que ces liens lui sont nécessaires, parce qu'il a besoin d'exprimer les relations qui existent ou qu'il veut établir entre lui et ce qui n'est pas lui, qu'il use presque au même temps du substantif et du verbe.

C'est le verbe, en effet, qui nous rattache au reste du monde et vivifie ce qui est, il est l'expression de la vie; il est la vie elle-même, avec toutes ses nuances et ses complications. Et si l'enfant ne connaît d'abord que l'infini, c'est que ce temps vaporeux et complaisant est un idéal dégage de toutes les difficultés pratiques et qu'il nous attend en souriant au seuil de l'existence pour en faire les honneurs. Avec lui, point de souci, point d'inquiétude; ou n'a qu'à tendre la main; dormir, jouer, manger, boire... comme tout cela est simple, facile et bon!

Et cependant, tu verras bientôt, mon mignon, combien il trompe son monde,

AUX ACHETEURS



La nouvelle Machine à Coudre RAYMOND

est renommée aujourd'hui pour la belle et rapide, car elle est la plus simple, la plus silencieuse, la plus durable, la plus améliorée, enfin elle surpasse n'importe quelle Machine.

En vente, avec beaucoup de détail

Seulement Chez: FOISY & FRERES

287, rue St-Joseph, St-Roch, QUEBEC.

SAUL TALBOT

Agent pour la ville et le comté de Levis.

Odil. Vallieres

Horloger-Bijoutier

86, RUE COMMERCIALE, LEVIS

En arrière de la station de l'Intercolonial.

VENTE AU COMPTANT

G. SEIFERT

Ferme vente annuelle pour les PETES DE NOËL et de la NOUVELLE ANNÉE, depuis le 1er DECEMBRE jusqu'au 15 JANVIER 1886.

ARTICLES DE FANTAISIE, JOUETS, POUPÉES et JEUX

A des prix exceptionnellement modérés

G. SEIFERT

34-rue de la Fabrique-34.

LE

Magasin de The LE SEUL DE CE GENRE A QUEBEC

No 268, RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH.

No 206, RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.

Avantage EXTRAORDINAIRE

Un splendide POT en argent valant 35 piastres est offert comme cadeau complémentaire par la maison J. B. ROUSSEAU, à ses nombreuses pratiques et au public en général.

Toute personne achetant son thé et son café à ce magasin peut gagner cet objet de valeur.

Nos thés, comme toujours, sont vendus des prix défiant toute compétition.

Aux FAMILLES d'en PROFITER J. B. ROUSSEAU

5 juin 1885.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL ARRANGEMENT

1885-SAISON D'HIVER-1886

A partir de LUNDI le 16 de NOVEMBRE, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit:

LES TRAINS LAISSERONT LEVIS Pour Halifax et Saint-Jean 8.00 a.m.

LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS De la Rivière-du-Loup 5.00 a.m.

ORGUE Wilcox et White

LE MEILLEUR DU MONDE

Chaque orgue Est Garanti

Un orgue Pour la vie

PLUS DE 80 MODELES

WILCOX et WHITE ORGAN CO.

Meriden, Conn.

18 mai 1885

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Assurez vous à la COMPAGNIE D'ASSURANCE contre le feu de LONDRES ANGLETERRE.

"CITY OF LONDON" Capital entièrement payé \$10,000,000

BUREAU pour les comtés de BEAUCHE DORCHESTER, RUE DU PALAIS DE JUSTICE, ST JOSEPH BEAUCHE

ATTENTION! CHAQUE TABLETTE DE Myrtle Navy EST MARQUEE T. & B.

EN LETTRES BRONZES

Aucune autre marque de commerce.

J. A. Dumontier

NOTAIRE

HEURES DE BUREAUX

Bureau d'affaires: Rue Commerciale, (Maison de Joshua Thompson.)

De 9 HEURES à 5 HEURES P. M.

RESIDENCE: De 5 HEURES à 9 HEURES P. M.

10 juin 1885.—1a

MAXIME NADEAU

Peintre, tapissier et marchand de peinture

Rue LAFONTAINE, FRASERVILLE

Informez vos amis et vos nombreuses pratiques qu'il a un assortiment de Peintures, Verres, Tapissier, etc., etc.

A vendre

Une magnifique terre en très bon ordre, de 12 arpents larges sur 12 de profondeur, située dans le village de Hatzaka, avec maison, grange et hangar, deux constructions, ainsi que plusieurs instruments agricoles. Conditions faciles.

A BON MARCHÉ

FEUTRE POUR LAMBRISSEMENT

J. & W. REID

98 et 100 RUE ST-PAUL.

CHEMIN DE FER

Quebec - Central ARRANGEMENT D'HIVER

A partir de LUNDI, le 30 OCT. 1885 les convois circuleront comme suit:

Tableau des horaires de trains.

Le fret sera reçu, les billets de passage vendus et le bagage taillé sur les points de bords-voies à Québec et à Lévis de 8 heures m. jusqu'à 5 heures p. m.

CERTIFICAT

du PALAIS ARCHIEPISCOPAL DE QUEBEC.

M. M. Gingras, Langlois & Cie Q. Messieurs,

J'ai souffert de la Dyspepsie et de toutes les incommodités de cette maladie pendant près de vingt ans.

Après avoir essayé les prescriptions de deux médecins habiles et amis tous dévoués, sans résultat sensible, l'un d'eux me conseilla de faire un usage constant de l'Eau-Minérale St-Léon, d'en prendre près d'une chopine, le matin, une heure avant déjeuner. Depuis près de dix ans, j'ai été fidèle à cette prescription et ma santé ne laisse rien à désirer.

Vous en êtes convaincu, J. B. Bouduc, Père, Procureur du Palais Archiepiscopal.

Cette eau célèbre est en vente par tous les principaux pharmaciens et épiciers à 25 cents le gallon et en vente en gros et en détail par GINGRAS, LANGLOIS & CIE

No 3, rue Port Dauphin, nov. 1885 - 1 ms.

SECOND AVIS

NOUS DESIRONS METTRE LE PUBLIC au garde-à-vous, ceux qui vendent

L'EAU MINÉRALE

Célèbres Sources St-Léon.

Nos seuls agents autorisés à Québec, sont: MM. Ed. Gingras et frères, R. McLeod, Larochelle & Co, J. D. Morin et Cie, J. M. Mackay et Co, W. Brunet et Cie, Jules Durois, J. E. Morrison, Y. E. Gauthier et frères, à Lévis: J. O. Dion et J. Marinette, pharmaciens. Aussi les épiciers dont les noms suivent: MM. Dubouché, Bouchard et Fournier, J. Rodolphe et Cie, A. Grenier, rue St-Jean, Bouchard et Rivest, H. Pelletier et Joseph Bouchard et Cie et Frère.

La célèbre eau St-Léon est en vente au gros et en détail par GINGRAS & LANGLOIS CIE.

Ses agents pour le Passant au Québec, sont: M. J. A. Dumontier, No. 3, Port Dauphin, Québec (Qué.) 15 Nov.

ce poétique ignifit séduisant et intangible comme un mirage. Il se prête à toutes les illusions, mais résume, aussi tous les déboires il promet tout et ne donne rien.

Mon Dieu, le verbe tout entier avec sa conjugaison savante n'est, à le prendre, qu'une évocation de fantômes, une suite de promesses et de regrets, de rêves naissants et de rêves éteints!

Le présent! qu'est-ce? — L'aiguille de la pendule marche incessamment; vos lèvres n'ont pas encore eu le temps de dire j'aime, que ce mot s'est déjà transformé en un mélancolique j'aimais et en un joyeux j'aimerai. La possession n'est pas de ce monde.

L'amour ne sera jamais pour nous, qu'une soif d'autant plus ardente que la coupe semble plus près des lèvres.

La tendresse n'est que le rêve irréalisable d'un rapprochement poussé jusqu'à l'absorption. Les baisers, les serments de mariage, cette ardeur à comprimer les obstacles matériels, à confondre physiquement les deux individus, est l'image naïve de cette attraction morale, de ce plus prêt toujours, plus près que l'en amour ici-bas l'amour, mais qui n'en est que l'ombre.

N'est-ce pas pour se tromper eux-mêmes que les amants s'étriquent l'un avec tant de passion?

De même que le présent n'est que la ligne imaginaire qui sépare le passé de l'avenir, de même aussi ce que nous appelons la possession n'est que la transformation d'un désir en un autre.

Jouer, c'est se rappeler qu'on a souhaité et constaté qu'on peut souhaiter encore.

Vivre, c'est sentir la corde et se vibrer; c'est frissonner d'impuissance, c'est aspirer, c'est s'efforcer vers un but qui nous attire et qui fuyant.

Et l'imposible d'attitude ce but est notre raison d'être. C'est notre éternelle impuissance qui est la source de notre force et parfois de notre grandeur.

Cette loi de l'inquiétude et du désir enveloppe et pénètre l'univers. Ne retrouve-t-on pas, dans le monde physique comme dans le monde moral, ce besoin perpétuel d'assimilation, cette recherche fatale d'un autre état, ces répulsions et ces attractions constantes? Jusqu'au plus intime de la matière les molécules frissonnent, s'attirent et se repoussent. L'éther et l'air vibrent incessamment. Les vagues se cherchent sans jamais s'atteindre ni se confondre.

L'inquiétude, le désir non satisfaits sont partout et le verbe est l'expression de ce malaise à la fois vivifiant et terrible.

Ne peut-on pas dire que la conjugaison du verbe est d'autant plus complexe et raffinée que la vie de l'homme devient plus difficile?

Tous ces trésors de l'ingéniosité toutes ces ressources de parole

avant tout la constatation de nos misères et de nos embarras.

Cela tient à ce que la moindre pensée n'apparaît pas dans l'esprit, isolée, indépendante, mais, au contraire, fait partie de tout un monde d'impressions antérieures auxquelles elle reste attachée par des liens invisibles et innombrables. Cela tient à ce qu'une pensée, n'est qu'un atome insaisissable de ce tout sans limite qui est l'âme; ce qu'un des nombreux sans nombre du rêve de la vie.

En effet, cherchez à l'observer isolément, cette pensée, et vous la verrez, sous l'effort de votre attention, se doubler, devenir multiple, se confondre avec une infinité d'autres qui se doubleront et se multiplieront à leur tour.

De même que les forces créatrices de la nature, sans en excepter une seule ont concouru à l'exécution du plus petit des insectes, et que c'est être mis en mouvement, c'est être mis en mouvement de Dieu, de même, chaque pensée résume l'existence, et, dans la moindre d'entre elles, nous voyons vaguement les échos infinis de notre passé.

N'est-ce pas clair alors, que pour faire tenir exactement une pensée dans un mot ou une phrase, il faudrait y enfermer aussi l'âme de l'homme tout entière.

La vérité est que l'on ne peut exprimer à l'aide de termes définis et matériels ce qui est immatériel et indéfini, et qu'entre les bruits symboliques du langage de l'esprit, il n'y a pas de commune mesure.

Voiez aussi que d'efforts pour faire deviner aux autres ce concert intime de pensées harmoniques qui accompagnent le moindre frémissement moral de notre être et se confond avec lui; et comme après tout ce travail nous sentons que nous n'avons dité aux autres que l'apparence de notre émotion, tandis que le meilleur en est resté au fond de nous, inexprimé, inexprimable.

Si grande que soit l'éloquence d'un homme, il ne peut nous faire pénétrer en lui, et si notre âme résonne par hasard à l'émission de la sienne, c'est avec son timbre et suivant le diapason qui lui est propre.

TRAVERSE DE

St-Romuald, et l'Isle d'Orléans.

LE VAPEUR "LEVIS"

CAPT DESROCHERS

A partir de LUNDI, le 30 novembre, jusqu'à nouvelle ordre (en temps et les circonstances le permettant), le vapeur LEVIS fera seul le trajet entre l'Isle et Québec et St-Romuald et Québec, comme suit:

Tableau des horaires de trains.